

La boucle de la Colonne à Torfou



Visorando



Randonnée n°33806165

Une randonnée proposée par Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire

Agréable randonnée passant par de belles allées arborées avec des passages dans les bois, arpentant les villages et en longeant le cours d'eau de la Sèvre Nantaise. Vis à vis de l'intérêt historique, vous découvrirez le Château de Couboureau et la Colonne de Torfou (commémoration de la bataille de Torfou pendant la guerre de Vendée).

Durée :	2h20	Difficulté :	Facile
Distance :	7,38 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	65 m	Activité :	À pied
Dénivelé négatif :	65 m		
Point haut :	119 m	Commune :	Torfou (49660)
Point bas :	51 m		



Description

Depuis Torfou, prendre la D949 en direction de Tiffauges. Stationnez sur le parking de la Colonne situé au prochain rond-point.

Suivre le **balisage Jaune**.

(D/A) Empruntez le passage piéton de la D 753 pour rejoindre l'Allée du Couboureau et suivez cette allée *Vous apercevez sur votre droite un lieu-dit la Foire*. Poursuivez votre route à travers un chemin boisé appelé Étang du Bois en filant tout droit à la barrière. Arriver au Château de Couboureau.

(1) Prenez tout de suite sur votre droite et descendez la voie romaine. Entamez une descente assez prononcée vers la Sèvre Nantaise en bifurquant à droite pour arriver aux moulins à Foulons.

(2) Laissez ces derniers sur votre droite pour longer la Sèvre. Passez dessous la D753 et rejoignez la vallée du Torfou.

(3) Traversez la Rue du Vieux pont pour arriver en face au Chemin du Raidillon. Poursuivez ainsi sur 100 m pour retomber sur le Chemin de Saint-Anne en prenant à gauche jusqu'au lieu-dit Maison Neuve et sa croix.

(4) Obliquez gauche sur le chemin pour rejoindre la Barre et son intersection.

(5) À l'intersection au niveau de la croix de la Barre, prenez à gauche puis 80 m plus loin juste avant le point d'eau prenez le coude à droite et suivez ce chemin jusqu'à passer sur un pont au-dessus de la voie ferrée. Arrivez au lieu-dit la Gautronnière au niveau de la D949.

(6) Traversez la route **avec prudence** puis tournez à droite en longeant cette dernière. Empruntez le premier chemin que vous trouverez sur votre gauche puis encore à gauche. Partez de nouveau à gauche et continuez votre chemin à travers le Bois de la Barre et le village du Bois Brûlé.

(7) Tournez à droite en ressortant du village sur l'Allée du Bois Brûlé. Partez de nouveau à droite au virage sur 400 m où vous terminez le chemin près d'une mare. Tournez à droite et traversez tout droit vers le village du Censivier. Vous arrivez au bout du chemin.

(8) Au bout du chemin, à droite, traversez le passage à niveau **avec prudence**. Arrivé sur la RD 753, longez-la **prudemment** jusqu'au rond-point et revenez au parking de départ de la Colonne **(D/A)**

Points de passages

- D/A Parking de la Colonne**
N 47.031677° / O 1.092269° - alt. 116 m - km 0
- 1 - Château de Couboureau**
N 47.017875° / O 1.098295° - alt. 90 m - km 1.6
- 2 Moulin à Foulons - Sèvre Nantaise (rivière) - Affluent de la Loire**
N 47.01539° / O 1.104509° - alt. 58 m - km 2.35
- 3 La Vallée de Torfou**
N 47.016459° / O 1.1106° - alt. 54 m - km 2.83
- 4 Lieu-dit Maison-Neuve**
N 47.018549° / O 1.109776° - alt. 80 m - km 3.09
- 5 La Barre**
N 47.023118° / O 1.109574° - alt. 89 m - km 3.65
- 6 Route D949**
N 47.034542° / O 1.105015° - alt. 110 m - km 5.02
- 7 Allée du Bois Brûlé**
N 47.038925° / O 1.092001° - alt. 114 m - km 6.23
- 8 Passage à niveau - Gare de Torfou**
Tiffauges
N 47.032599° / O 1.091222° - alt. 115 m - km 7.23
- D/A Parking de la Colonne**
N 47.031677° / O 1.092269° - alt. 116 m - km 7.38

Informations pratiques

A proximité

La Colonne :

La Colonne, édifée en 1826 à l'initiative de M. Jousseaume, marquis de La Bretesche (1779-1839.), commémore la bataille de Torfou ou bataille de Tiffauges, qui a eu lieu le 19 septembre 1793, pendant les Guerres de Vendée. Elle correspond à une défaite des Républicains commandés par Kléber, récemment arrivé de Mayence. La colonne forme un cylindre de granite de 8,65 m. de haut et d'environ 1,30 m. de diamètre, posé sur un soubassement de 5 m de diamètre.

(1) [Château de Couboureau](#)

Au XVe siècle, la terre du Couboureau appartient à la famille Jousseaume. Le château actuel a été construit au début du XIXe.

En 1828, la Duchesse de Berry s'y arrêta.

"À son arrivée au château de Couboureau... Pour mieux voir la cascade du moulin... les ruines du château de Tiffauges, la jeune princesse escalada légèrement un groupe de rochers qui désormais s'appelleront Rochers Caroline."

Extrait des "Lettres vendéennes", ou Relation au voyage de S.A.R., Madame Duchesse de Berry, dans la Touraine, l'Anjou ...

Un sequoia géant est visible à proximité de château(propriété privée).

(2) Anciens Moulins à Foulons :

Attesté dès le début du XVIIIe, le moulin de Torfou fonctionnait encore en 1888. Il était doté d'une seule voie d'eau et de 3 pots à fouler mus par une roue à augets, d'une force de 1 à 2 chevaux.

Le foulonnage consistait à battre avec de lourds maillets, les draps de laine placés dans une cuve remplie d'eau et de terre glaise (dégraissage). Le bâtiment a été restauré par les associations "la Perche Dorée" et "Torfou Nature et Sentiers".

Le Houx fragon : *Ruscus aculeatus*

Espèce typique de haies anciennes, les jeunes pousses sont comestibles, crues ou cuites ; en revanche les baies sont toxiques.

Pendant la deuxième guerre, il pouvait être roulé en boule, les pointes des feuilles servant de grattoir, pour récupérer le matériel de cuisine allant au feu de cheminée.

Il possède des propriétés médicinales : le rhizome, partie souterraine de la tige, a des vertus circulatoires, d'où le surnom de "plante des jambes légères" ; les racines servent dans des pommades contre les hémorroïdes ou les poches sous les yeux.

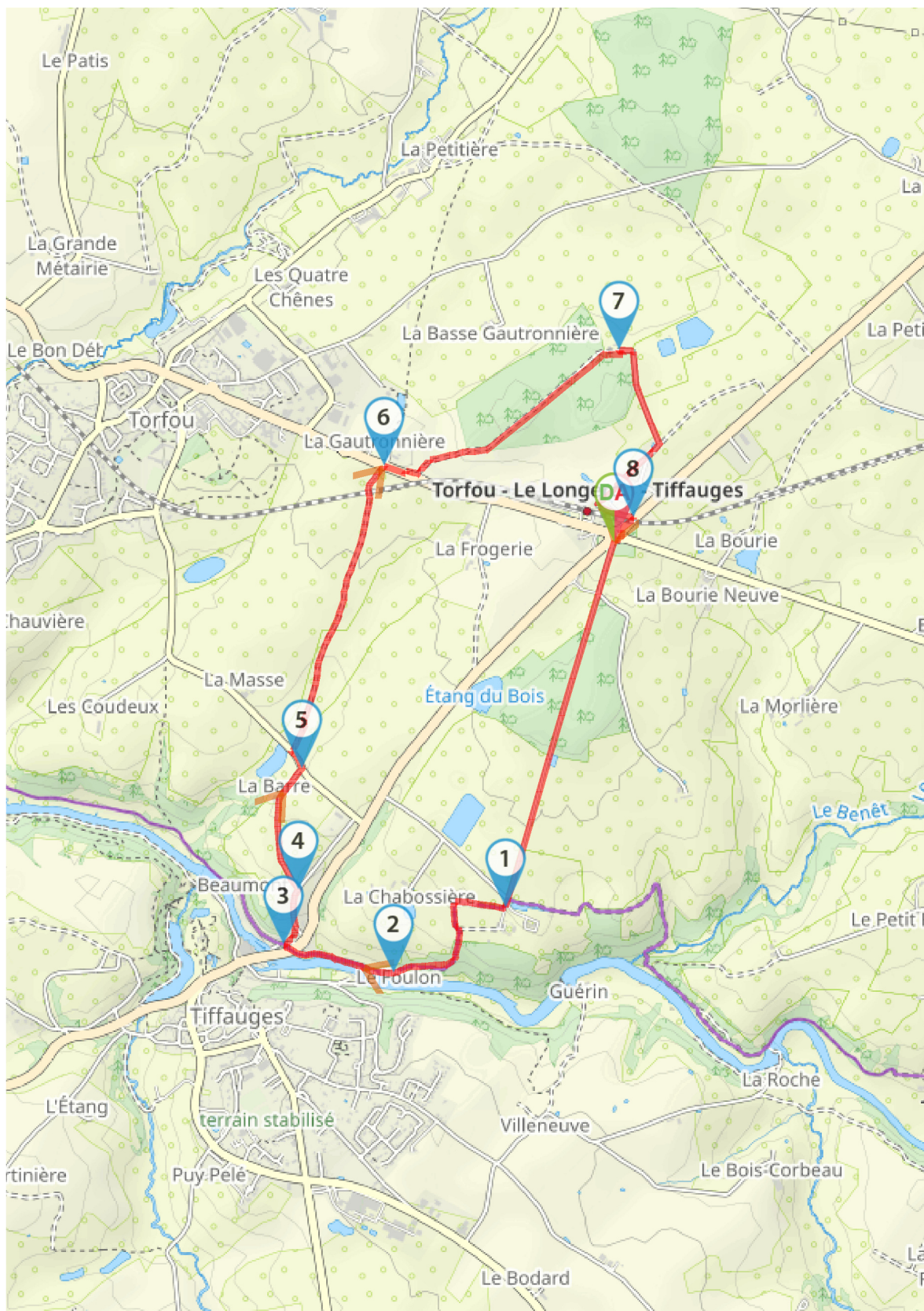
Il entre même dans la composition du célèbre sirop apéritif des cinq racines.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-boucle-de-la-colonne-a-torfou/>

En savoir plus : *Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire - BEAUPREAU-EN-MAUGES*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km

All maps © CC-BY-SA OpenStreetMap contributors

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.